



Date de convocation : 10 Janvier 2018
Date d'affichage de la convocation : 10 Janvier 2018
Date d'affichage du procès-verbal : 22 Janvier 2018

Nombre de membres en exercice : 20
Présents : 18
Votants : 18

BUREAU COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE SEANCE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le seize Janvier à dix-huit heures trente, les membres du bureau communautaire de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la Salle du conseil municipal de Sainte Jamme sur Sarthe, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Ballon- Saint Mars : Maurice VAVASSEUR – Jean-Louis ALLICHON

Courseboeuifs :

Joué l'Abbé : Janny Mercier

La Bazoge : -Christian BALIGAND - Michel LALANDE - François DESCHAMPS - Sylvie HERCE

La Guierche : Eric BOURGE

Montbizot : Alain BESNIER

Neuville sur Sarthe : Véronique CANTIN – Alain JOUSSE

Saint Jean d'Assé : Emmanuel CLEMENT

Saint Pavace : Max PASSELAIGUE - Philippe COUSIN

Sainte Jamme sur Sarthe : Jean-Michel LERAT- Jean-Luc SUHARD

Souigné sous Ballon : David CHOLLET

Souillé :

Teillé : Michel MUSSET

Absents excusés : Jean-Claude BELLEC – Michel LEBRETON

*Michel LALANDE a été désigné secrétaire de séance
Le procès-verbal du 20 Novembre 2017 est adopté à l'unanimité*

I : DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

2018-B-1 : Zone d'Activités de Champfleury 2 – vente du lot 4

Eric BOURGE, Vice-Président en charge du développement économique, informe que M. MEYER Alain, gérant de la **société MEYER SARL (Espace combles)** a fait part à la collectivité de son intérêt pour le lot 4 de la Zone d'Activités de Champfleury 2, commune de La Bazoge. Les échanges avec le prospect ont abouti à la signature d'une convention de réservation de parcelle validant les conditions de vente suivantes :

- Cession de 2 662 m², formant lot 4 de la Zone d'Activités moyennant le prix principal de 24 € HT/m².
La viabilisation de la Zone d'Activités étant à présent achevée, la vente de la parcelle concernée doit être formalisée.

Le conseil communautaire,

Vu la délibération n°2017-29 du 1^{er} Février 2017 actant transfert de la Zone d'Activités Champfleury 2, commune de La Bazoge, à la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Vu le document d'arpentage établi par le cabinet Pelle en date du 16 Mai 2017

Vu l'avis de France Domaine du 3 Juillet 2017, annexé à la présente délibération,

Constatant la réception des travaux de viabilisation (tranche ferme) de la Zone d'Activités, commune de La Bazoge

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la vente au profit de **M. MEYER Alain** ou toute société s'y substituant, du lot 4 de la Zone d'Activités de Champfleury 2, commune de La Bazoge, cadastré ZR n°119 et formant emprise de 2 662 m².

DECIDE d'établir le prix de vente de ce lot 4 à soixante-douze mille six-cent-quarante-trois euros (72 643 €), en ce compris une taxe sur la valeur ajoutée sur marge de huit mille sept-cent-cinquante-cinq euros (8 755 €), soit un prix de vente hors taxe de soixante-trois mille huit-cent-quatre-vingt-huit euros (63 888 €).

MANDATE Maître Ribot, notaire à La Bazoge, pour la formalisation de cette vente

AUTORISE Mme La Présidente à signer tout acte afférent

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2018-B-2 : Acquisition foncière – Zone d'Activités des Petites Forges, tranche 3

Le bureau communautaire,

Vu les éléments techniques et financiers relatifs au projet de tranche 3 de la Zone d'Activités des Petites Forges, commune de Joué l'Abbé

Vu l'extrait cadastral relatif à la parcelle située en section ZK et numérotée 41, d'une contenance de 38 830 m².

Considérant que cette parcelle propriété de Messieurs GAUDOIS Franz, Guilhem et Manfred, classée IAUZ au Plan Local d'Urbanisme communal, forme l'assise de ce projet de Zone d'Activités.

A l'unanimité :

- DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZK n°41, commune de Joué l'Abbé, pour une superficie totale de 38 830 m², au prix de 132 022 €, soit une base de 3,40 € HT/m² ;
- MANDATE Maître Ledru, notaire à Ballon-Saint Mars, pour la réalisation de cette acquisition
- AUTORISE Mme La Présidente à signer tout acte afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2018-B-3: Budget annexe ordures ménagères : effacement de dettes

Madame le comptable public informe la Communauté de Communes de créances éteintes suite à deux procédures de surendettement pour un montant total de 636 €

Les justificatifs présentés par le comptable sont annexés à la présente délibération

En conséquence le bureau, par délégation du conseil, doit statuer sur l'effacement de ces créances.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- DECIDE, sur le budget annexe ordures ménagères d'admettre en créance éteinte la somme de 636 € selon les états transmis arrêtés à la date du 10/11/2017

Cela concerne les redevances de deux particuliers, sur l'exercice 2017 d'une part, et sur les exercices 2013, 2014 et 2015 d'autre part

Suite à cette délibération, des mandats seront émis à l'article 6542 « créances éteintes ».

- AUTORISE Madame la présidente à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

La séance est levée à 20H40

La Présidente

Véronique CANTIN